

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Oui.

L'AMÉNAGEMENT DE PARCS NATIONAUX

Question n° 427—M. Marshall:

1. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il recommandé au gouvernement du Canada d'aménager et d'exploiter a) le parc national de Gros-Morne, b) un parc historique national situé au site Viking de l'Anse-aux-Meadows, c) un parc historique national à Port-aux-Choix?

2. Le gouvernement du Canada a-t-il accepté d'aménager et d'exploiter a) le parc national de Gros-Morne, b) un parc historique national au site Viking de l'Anse-aux-Meadows, c) un parc historique national à Port-aux-Choix?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. a) Oui. b) Oui. c) Voir 1 b).

2 a) Oui, sous réserve de modification de la loi sur les parcs nationaux. b) Voir 1 b). c) Voir 1 b).

PARC NATIONAL DE GROS-MORNE—LES DÉTENTEURS DE TITRES FONCIERS

Question n° 428—M. Marshall:

A qui appartiennent les terres situées dans les limites du parc national de Gros-Morne?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador fera l'acquisition des terres et en cédera l'administration et l'entretien au gouvernement fédéral. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien n'a pas de dossier des détenteurs de titres fonciers.

PARC NATIONAL DE GROS-MORNE—LE TRACÉ DES LIMITES

Question n° 429—M. Marshall:

1. Les limites du parc national de Gros-Morne sont-elles établies et, dans la négative, quels sont les facteurs aptes à modifier les limites actuelles indiquées sur la carte jointe à la convention?

2. Le budget des dépenses de 1969-1970 prévoit-il une attribution de fonds en vue de l'aménagement et de l'exploitation du parc national de Gros-Morne et, dans l'affirmative, comment se répartissent les dépenses pendant les années suivantes: 1969-1970, 1970-1971, 1971-1972, 1972-1973, 1973-1974, 1974-1975?

3. A quelles fins ces fonds sont-ils affectés chaque année?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Les limites du parc sont définitivement établies. Des modifications secondaires y seront apportées au besoin par voie d'accord conjoint. Le tracé exact des limites en matière d'eaux souterraines reste à fixer par accord mutuel.

2. Dépenses actuelles, 1969-1970: \$43,800 affectés à l'arpentage et à l'inspection des terres. Il est impossible de présenter des calculs sur l'importance et le rythme de l'aménagement, avant qu'un plan directeur du parc ait été élaboré.

3. Le plan directeur étant en cours d'élaboration, il serait prématuré de formuler des recommandations précises à cette date.

PARC NATIONAL DE GROS-MORNE—LE TRACÉ DES ROUTES

Question n° 430—M. Marshall:

1. Quelles routes prévoit-on aménager tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du parc national de Gros-Morne?

2. Se propose-t-on de construire aux termes du programme d'aménagement et d'exploitation du parc national de Gros-Morne une route pavée entre Deer Lake et Bonne Bay?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Des plans préliminaires ont été élaborés à ce sujet; toutefois, comme il a été dit en réponse à la question n° 429, ce serait préjuger du plan directeur du parc que de donner des détails précis pour le moment.

2. Aucune mention précise n'est faite à ce sujet dans le protocole d'accord signé entre le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et le ministre des Mines, de l'Agriculture et des Ressources pour Terre-Neuve et le Labrador.

L'AMÉNAGEMENT DE PARCS NATIONAUX

Question n° 431—M. Marshall:

1. Pour les cinq prochaines années, quel est le programme d'aménagement prévu pour a) le parc national de Gros-Morne, b) le parc de l'Anse-aux-Meadows, c) le parc de Port-aux-Choix?

2. Quelles sont les dates prévues pour le début des travaux d'aménagement des trois parcs susmentionnés?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Comme on l'a dit en réponse aux questions du n° 429, des fonds ont été affectés à cette fin. Toutefois, il n'est pas encore opportun de mentionner des projets précis.

2. Nous nous proposons d'entamer les travaux aux parcs de Gros-Morne et de l'Anse-aux-Meadows au cours de l'année financière 1971-1972. Nous dresserons un programme supplémentaire d'aménagement du parc de Port-aux-Choix. Il reste à étudier toutes les possibilités qu'offre l'emplacement.

LES PARCS NATIONAUX—LE TRACÉ DES LIMITES

Question n° 432—M. Marshall:

A-t-on déterminé les limites du parc historique national que l'on prévoit aménager au site Viking de l'Anse-aux-Meadows et à Port-aux-Choix?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): On est convenu de limites pour ce qui est de l'Anse-aux-Meadows. En ce qui concerne Port-aux-Choix, les détails restent à préciser d'une manière définitive.

LES DIRECTEURS DE SOCIÉTÉS AYANT DROIT D'EXPLORATION DANS LES PARCS NATIONAUX

Question n° 433—M. Marshall:

1. Quels sont les noms des directeurs des sociétés qui détiennent des droits d'exploration dans les limites du parc national de Gros-Morne et quelles sont leurs fonctions?

2. Quels sont les noms des directeurs des sociétés qui détiennent des droits d'exploration dans les limites des parcs nationaux de l'Anse-aux-Meadows et de Port-aux-Choix et quelles sont leurs fonctions?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Le ministère des Affaires indien-